

Décision du Maire

N° 2026-D-199

Objet : Contrat de cession d'une prestation musicale pour le thé dansant du jeudi 09 avril 2026

Le maire de la commune,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 portant délégation au maire pour la durée du mandat une partie de ses attributions, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leur avenant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faire appel à un professionnel dans le domaine de la musique pour animer le « thé dansant » le jeudi 09 avril 2026.

DECIDE

SIGNER un contrat de cession avec la société « Les Lutins de la Rue Orange », domiciliée au 1bis avenue Lénine 93200 Saint-Denis, représentée par Madame Jeanina MADEDDU pour une prestation musicale lors d'un thé dansant, qui se déroulera le jeudi 09 avril 2026.

DIRE que le contrat est conclu pour la journée du jeudi 09 avril 2026 de 14h à 18h.

AUTORISER la prestation pour un montant de six cent cinquante euros (650 € TTC).

DIRE que le montant de 650 € TTC correspondant est inscrit au budget communal, sur les budgets du service événements – opération « thé dansant ».

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame la Comptable publique assignataire,
- Monsieur le Directeur général des services de la mairie,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

La présente décision est rendue exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Pontault-Combault.

Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 28 avril 2026


Gilles BORD
Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260428-2026-D-199-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026

